

Mairie de SAINT- AMOUR- BELLEVUE
Le Bourg
71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 02 Octobre 2014 à 19h15 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

- Présentation et présence du Conseil Municipal Junior de Saint Amour Bellevue
- Agrandissement école (avancement des travaux)
- Révision Plan Local d'Urbanisme (réunion 18/09/2014)
- Modification des statuts de la Communauté de Communes
- Validation du devis pour le matériel informatique pour l'office du tourisme et financement (DM)
- Validation du devis pour élagage et son financement
- Restaurant scolaire « les Gloutons » (contre rendu + réunion commission)
- Questions diverses

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE
 LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
 02 octobre 2014**

L'an deux mille quatorze, le deux octobre à dix neuf heures quinze, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire. Convocation du 26 Septembre 2014. (Présent Excusé)

<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Romain	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal
<input checked="" type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise	<input checked="" type="checkbox"/> Mr SGRILLO Jean-Pierre
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne
<input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves
<input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude

Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 04 septembre 2014 : le procès-verbal de la réunion du 04 septembre 2014 est adopté à l'unanimité, sans observation.

1. Présentation et présence du Conseil Municipal Junior de Saint Amour Bellevue

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les membres du Conseil Municipal Junior de la Commune de Saint-Amour-Bellevue. Onze jeunes étaient présents, Monsieur Germain, Maire de Pruzilly était également présent avec deux membres de son propre CMJ.

Un règlement intérieur a été signé et diffusé à l'ensemble des parties.

2. Bâtiment – Agrandissement école / Accessibilité Mairie

1^{er} point :

Monsieur Douglas WILSON a préparé un compte-rendu pour le Conseil Municipal portant sur l'avancement des travaux d'agrandissement de l'école et l'accessibilité de la Mairie.

2^{ème} point :

Suite à la liquidation judiciaire de la société SARL BRANDAO et dans la mesure où il s'agit d'un « petit lot » (moins de 15 000 Euros), sur la base de l'article 27-III du code des marchés publics, nous avons procédé à la consultation de deux entreprises, sans formalisme particulier au niveau de la publicité.

La Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 16 Septembre 2014 a décidé d'attribuer le marché pour le lot N° 14 : plomberie, sanitaire, chauffage et ventilation à l'entreprise Guérin à la Chapelle de Guinchay.

3. Plan Local d'Urbanisme

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion du 18 septembre 2014 avec Madame Perrine SPERANDIO (Directrice interrégionale TOPOS) il a été transmis à chaque conseiller les diaporamas qui ont été projetés lors de la réunion de travail.

La réunion portait sur la rencontre entre les nouveaux élus et Madame SPERANDIO.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 29 octobre à 18h30.

Des relevés sur le terrain avec quelques élus et Madame SPERANDIO seront effectués dès 15h30 afin de discuter sur place du zonage : zone urbaine, STECAL (Secteur de taille et de capacité d'accueil limité), zone agricole ou naturelle, en fonction des différentes contraintes et de repérer le bâti agricole qui mérite d'être identifié pour le changement de destination.

Une réunion-formation suivra à 18h30 autour d'un dossier de PLU existant (d'une autre commune) afin que les élus se rendent compte de ce qu'est un PLU en terme de volume et de pièce.

4. Modification des statuts de la Communauté de Communes -

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du 10/09/14, les délégués communautaires ont décidé à l'unanimité de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais et ce, suite à la loi ALUR qui précise que la mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'ETAT (DDT) pour l'instruction des dossiers d'urbanisme ne sera plus possible à compter du 1er juillet 2015.

Cette habilitation sera à la charge de la communauté.

Les statuts de la communauté ont été modifié tel que:

Titre 1 : Dénomination, objet, siège et durée :

Article 5 bis : habilitations statutaires :

-instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme avec prise d'effet au 1er juillet 2015

Les membres de la Communauté de Communes ont mis en œuvre la procédure de modification des statuts afférents qui prévoit la consultation obligatoire des conseils municipaux des communes membres, article L5211.20 du Code Général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

D'approuver et Accepter la prise d'habilitation statutaire instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,

D'adopter les statuts modifiés en conséquence et annexés à la présente délibération.

◆ DM 2014/049

5. **Changement matériel informatique pour l'office du tourisme et financement (DM)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer le matériel informatique de l'office du tourisme (ordinateur et imprimante). Deux devis ont été demandés et sont encore à l'étude.

6. **Validation du devis pour élagage et son financement**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de travaux d'élagage sur la Commune. 2 devis ont été demandés.

L'entreprise choisie pour ces travaux d'élagage est Thierry VILLARDIER ;

7. **Restaurant scolaire « les Gloutons »**

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de l'Assemblée Générale des restaurants scolaires « Les Gloutons » du 03/09/14

L'Association des Restaurants Scolaires « Les Gloutons » constate une limite au fonctionnement associatif, et après concertation avec les trois mairies, divers projets de gestion des cantines sont toujours à l'étude.

8. **Affaires diverses**

➤ **Effluents de caves**

Les opérations de vinification génèrent chaque année des rejets organiques importants, notamment au moment des vendanges. La gestion de ces effluents est plus ou moins bien prise en compte par les vignerons.

Madame le Maire propose de se renseigner sur les différents points de réglementation en la matière et de procéder à une information collective.

➤ Madame le Maire demande à la Commission des bâtiments de se réunir afin de travailler sur le Règlement intérieur de la Salle des Fêtes et le tarif de la location pour les associations.

➤ Modification amortissement travaux Sydels (Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage réalisés par le SYDESL et inscrits au compte 2041582.

Cette participation doit faire l'objet d'un amortissement,

➤ Site internet Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'un nouveau site internet, notamment avec la fête des crus pour 2015. 2 devis ont été demandés et sont encore à l'étude.

➤ Dématérialisation des Actes administratifs et de la chaîne comptable et financière

Le Conseil décide de mettre en place

- la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du programme ACTES réglementaire et de son module ACTES budgétaire,
- la dématérialisation de la chaîne comptable et financière dans le cadre du passage au PES V2 (Protocole d'Echange Standard Version 2),
- la dématérialisation des paies, des déclarations URSSAF, de l'état civil vers l'INSEE et la Direction Générale des Impôts,

Le Conseil autorise le Maire à signer les conventions afférentes avec les administrations concernées :
Préfecture, Trésor Public, Chambre Régionale des Comptes ...

◆ DM 2014/052

➤ **Adhésion au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la mise en place de la dématérialisation nécessite de disposer de logiciels informatiques adaptés. Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Syndicat Intercommunal AGEDI afin de pouvoir bénéficier de ses services et approuve les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.) et le Règlement Intérieur et désigne Madame le Maire comme représentant de la collectivité à l'assemblée Spéciale du groupement intercommunale.

◆ DM 2014/053

➤ **Cimetière**

Madame le Maire rappelle que le lundi 06 octobre à 9 heures 30, la commission cimetière procèdera à un constat des concessions en état d'abandon au cimetière de Saint-Amour-Bellevue avec le cabinet ELABOR en charge du dossier. Elle rappelle que toute personne pouvant être concernée par la procédure de reprise est invitée à se manifester auprès de la Mairie et à se présenter si possible au jour et heure cités ci-dessus. Un procès-verbal sera dressé à la suite de ce constat.

➤ **Plan Vigipirate**

Dans le cadre de la vigilance Vigipirate, renforcée depuis le 25 septembre 2014, Madame le Maire informe le Conseil Municipal des consignes et des dispositions à adopter dans le cadre de ses pouvoirs de police. (Affichages devant les écoles)

➤ **Personnel communal** Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une indemnité est versée à la Commune, en application de l'article L 70 du Code Electoral, au titre de la contribution de l'Etat aux dépenses exposées lors des opérations électorales.

Le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité à Madame MORNET secrétaire de Mairie, afin de tenir compte du surcroît de travail engendré. La dépense sera imputée à l'article 6411 (rémunération du personnel titulaire).

◆ DM 2014/054

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.
Prochaine réunion prévue le jeudi 06 Novembre 2014 à 19h15.*